

## **Communiqué de presse**

### **Dépôts sauvages : des incivilités inacceptables**

L'action coordonnée du centre de supervision urbain et des polices nationale et municipale apporte des résultats concluants.

Le 19 février, un opérateur du Centre de Supervision Urbain CSU a détecté le comportement suspect de deux individus ayant déposé des sacs poubelles à côté des bornes Smictom prévues à cet effet. Grâce à l'alerte transmise par l'opérateur, la patrouille de la police municipale qui se trouvait dans le secteur de la rue du Sel, a contrôlé et a verbalisé l'auteur principal.

La municipalité a renforcé son dispositif, en faisant adopter une mesure de recouvrement des frais d'enlèvement des déchets sauvages aux auteurs, lorsqu'ils sont identifiés.

L'amende varie de 68€ à 1 500€ en fonction de l'infraction retenue pour un particulier à pied ou en véhicule. Si l'auteur de ces incivilités est une entreprise, l'amende est de 75 000€ et l'entreprise se risque à 2 ans d'emprisonnement.

Les frais d'enlèvement sont de 150€ pour un volume enlevé de - 200 litres et 500€ pour un volume supérieur à 200 litres.

D'autre part, le législateur a renforcé l'arsenal juridique sur les dépôts sauvages et lorsque l'infraction est commise avec un véhicule, ce dernier peut être immobilisé et placé en fourrière.

Devant la recrudescence des incivilités sur tout le territoire de Sélestat, les élus ont décidé de renforcer les contrôles pour les dépôts de déchets, les mégots de cigarettes et les déjections canines. La police municipale mène régulièrement des opérations en coordination avec le Centre de Supervision Urbain. De plus, la police municipale est désormais dotée de caméras mobiles qui peuvent être installées rapidement et temporairement dans tout endroit, pour identifier les auteurs de ces incivilités.

Un individu a été interpellé le 17 février 2020 à la gare de Sélestat par les forces de l'ordre, pris en flagrance de vol de vélo, grâce à l'initiative de l'opérateur du CSU.

#### **Contact presse :**

Grégory FRANTZ, Responsable de la communication  
03 88 58 85 14  
gregory.frantz@ville-selestat.fr